P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024

Présents : BOURQUIN G. Président, FRERE A. Vice-Président, DEWULF C., ESTOREZ Jean-Marie, GOMME Q., VARCAS P. Membres et WALLEMME C. Secrétaire et Membre

Absent non excusé : MARTINQUET C.

Assiste à la réunion sans droit de vote : BELLEMANS F. (Représentant de la CPA)

Communication de la commission sportive

L'agressivité et la violence verbale et/ou physique sont très (trop) souvent présentes dans nos salles.

Les victimes en sont bien souvent les arbitres mais aussi les joueurs et les officiels voire les accompagnants (public) et cela n'est pas acceptable.

Ceci signifie que ceux qui se rendent coupables de faits de violence sur et autour des terrains de football en salle soient bien conscients qu'ils seront, dorénavant, ainsi que le club auquel ils appartiennent, très sévèrement sanctionnés.

I. DECISIONS ADMINISTRATIVES

1. Match HAP1066 du 16/10/2023 21:00 REAL HORNU / FES98 ERQUELINNES – 1 - Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par FES98 Erquelinnes Matricule 3595.

2. Match HAVET040 du 23/10/2023 21:15 SO JEUNES DOUR / FC MARCHE – Vétérans - Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par FC Marche Matricule 4803.

3. Match HAP1042 du 30/10/2023 21:00 REAL HORNU / RC IMPACT ANDERLUES – 1 - Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par RC Impact Andrlues Matricule 6185.

4. Match HAP2C056 du 03/11/2023 21:40 ARSENAL PONT A CELLES B / AGORA THUIN – 2C - Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par Agora Thuin Matricule 5790.

5. Match HAP4A035 du 10/11/2023 21:10 PHOENIX TERTRE / APD BRAINE UNITED – 4A - Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par APD Braine United Matricule 7457.

6. Match HAP4C065 du 21/11/2023 20:00 ELITE FS MANAGE B / REAL MANAGE – 4C – Non Joué
   Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par Real Manage Matricule 5490.

7. Match HAP4E087 du 01/12/2023 20:00 LA HESTRE GALAXY B / US ITALIENNE ROUX – 4E – Non Joué
   Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par US Italienne Roux Matricule 6462.

8. Match HAP3D078 du 08/12/2023 19:30 FES WINSTON MARBAIX / TORDOIR GALACTICOS MANAGE B – 3D - Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par Tordoir Galacticos Manage B Matricule 5501.

9. Match HAP4G071 du 08/12/2023 20:30 FUTSAL TEAM GERPINNES / BARCA CHATELET – 4G - Non Joué
   Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par Barca Chatelet Matricule 7162.

10. Match HAP4G072 du 08/12/2023 21:00 FS CLUB COUILLET / F.C.S. CHARLEROI B – 4G - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par F.C.S. Charleroi B Matricule 7438.

11. Match HACHEN005 du 08/12/2023 21:30 MAGIC THULIN / FUTSAL PIETON – Coupe Hennuyère - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par Futsal Piéton Matricule 5308.

12. Match HAP2A085 du 17/12/2023 19:00 SO JEUNES DOUR B / GIDANO THIEU – 2A – Non Joué
    Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par Gidano Thieu Matricule 7073.

13. Match HAP3D080 du 11/12/2023 20:00 FELICE MONTIGNY B / FC ARMADA MORLANWELZ – 3D - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par FC Armada Morlanwelz Matricule 7136.

14. Match HAP4D020 du 11/12/2023 20:00 OLYMPIQUE THIEU / AKATSUKI HOUDENG – 3D - Non Joué
    Equipe visitée absente. Match perdu 0/5 Forfait par Olympique Theu Matricule 7579.

15. Match HAP4E156 du 11/12/2023 21:00 AVANTI CHARLEROI B / REAL ALDEGONDE – 4E - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par Real Aldegonde Matricule 3158.

16. Match HAP4A179 du 22/12/2023 21:00 MFC ESTAIMPUIS / RASTEL SPORT HENTIPONT – 4A - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par Rastel Sport Henripont Matricule 7098.

17. Match HAP4D053 du 30/12/2023 19:05 OLYMPIQUE THIEU / THE BOURDONS PERONNES – 4D - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par The Bourdons Péronnes Matricule 7077.

18. Match HACHEN009 du 05/01/2024 20:15 MONT SUR MARCHIENNE FUTSAL / HAINE ST PIERRE CITY – Coupe Hennuyère – Non Joué
    Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par Haine St Pierre City Matricule 5891.

19. Match HAP4A086 du 12/01/2024 20:15 FUN FUTSAL ACADEMY ENGHIEN / A L'ANCIENNE NIMY – 4A - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 5/0 Forfait par Academy Enghien Matricule 7562.

20. Match HAP4G144 du 12/01/2024 21:00 JEUNESSE TURQUE DOCHERIE / NAPOLI SOCCER GERPINNES – 4G – Non Joué
    Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par Napoli Soccer Gerpinnes Matricule 7642.

21. Match HACPPRM056 du 02/09/2023 ALFA LA HESTRE / GIDANO THIEU – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 Forfait par Alfa La Hestre Matricule 3775.

22. Match HACPPRM055 du 08/09/2023 21:00 ALCAPON MANAGE / PES UNITED CHARLEROI – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par PES United Charleroi Matricule 3737.

23. Match HAP1010 du 16/09/2023 18:05 SAINT VAAST SPOR / RC IMPACT ANDERLUES – 1 - Non Joué

Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par RC Impact Anderlues Matricule 6185.

24. Match HACAD001 du 08/10/2023 16:00 AG JUNIOR LA LOUVIERE C / SO JEUNES DOUR – Cadets - Non Joué
    Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par SO Jeunes Dour Matricule 5546.

25. Match HADIABB02 du 15/10/2023 13:30 RC ANDERLUES B / SO JEUNES DOUR B – Diablotins B - Non Joué
    Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par SO Jeunes Dour Matricule 5546.

26. Match HACPPRM065 du 16/10/2023 20:00 AFC MORLANWELZ / SONACA GOSSELIES – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 Forfait par AFC Morlanwelz Matricule 5829.

27. Match HACPRES009 du 17/10/2023 22:10 AS BOUSSU FUTSAL B – MJA MARCHIENNE B - Coupe Réserves - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par MJA Marchienne B Matricule 6472.

28. Match HACPPRM016 du 26/10/2023 MFC MONTIGNIES / MARITIMO CHAPELLE – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 Forfait par MFC Montignies Matricule 6059.

29. Match HAESP007 du 05/11/2023 17:00 SPORTING SOIGNIES / OLYMPIQUE BOYS FRASNES – Espoirs - Non Joué
    Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par Olympique Boys Frasnes Matricule 7644.

30. Match HACPVET001 du 10/11/2023 22:15 SPORTING SOIGNIES / FS MONTIGNY – Coupe Vétérans - Non Joué
    Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par FS Montigny Matricule 4048.

31. Match HACPPRM088 du 20/11/2023 20:00 US MORLANWELZ / CATENACCIO ANDERLUES – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 0/5 Forfait par Catenaccio Anderlues Matricule 5857.

32. Match HACPPRM083 du 20/11/2023 21:00 POG TEAM ROSELIES / BARCA CHATELET – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 Forfait par POC Team Roselies Matricule 7502.

33. Match HACPPRM009 du 26/11/2023 BDBR BRACQUEGNIES / BELLA SICILIA LL – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 Forfait par BDBR Bracquegnies Matricule 5950.

34. Match HACPPRM018 du 26/11/2023 B.LOCK ST VAAST / MFC COOL TEAM ANDERLUES – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 Forfait par B.Lock St Vaast Matricule 7635.

35. Match HACPRES004 du 24/11/2023 22:00 ALL STARS TEAM BLC B – LSV MONS D - Coupe Réserves - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par LSV MONS D Matricule 5968.

36. Match HACPPRM071 du 06/12/2023 20:00 JEUNESSE SPORTIVE BRAINE / MFC HOUDENG – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par MFC Houdeng Matricule 3660.

37. Match HACPPRM073 du 08/12/2023 19:030 JET BRACQUEGNIES / REAL HORNU – Coupe Premières - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par Real Hornu Matricule 1630.

38. Match HACPRES016 du 06/12/2023 21:10 FS MONTIGNY B / WOLF HAINE ST PIERRE B - Coupe Réserves - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par Wolf Haine St Pierre B Matricule 7074.

39. Match HACPVET003 du 22/12/2023 22:00 FC MARCHE / MFC ECOMI LL – Coupe Vétérans - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par MFC Ecomi LL Matricule 4626.

40. Match HACPDAM002 du 31/12/2023 IMPE THUIN / COUPOLE LESSINES – Coupe Dames - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 Forfait par IMPE Thuin Matricule 7450.

41. Match HAP2C126 du 09/02/2024 21:00 US GIBO ROSELIES / CHARLEROI AIRPORT – 2C - Non Joué
    Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 Forfait par Charleroi Airport Matricule 4186.

42. Match HAP4G108 du 07/02/2024 22:00 POG TEAM ROSELIES B / CURVA SUD CHARLEROI – 4G – Match arrêté à la 6ème minute
    Fuite d'eau sur la surface de jeu. Terrain impraticable. Match arrêté et à reprogrammer.

43. Match HAP4E146 du 07/02/2024 22:00 NEW TEAM MORLANWELZ B / AVANTI CHARLEROI B – 4E – Match arrêté à la 27ème minute sur le score de 1/3.
    Panne de courant indépendante de la volonté des 2 équipes. Match arrêté et à reprogrammer.

44. Match HAP4F038 du 02/02/2024 22:00 AC PERONNES B / WOLFIRST CITY CHAPELLE – 4F – Match arrêté à la 49ème minute sur le score de 5/5
    Joueur blessé – match arrêté en attente de l'ambulance.
    Match à reprogrammer et à rejouer.

45. Match HAP3C105 du 02/02/2024 21:30 FC SANTI FRASNES-LEZ-GOSSELIES / IMPE THUIN – 3C - score 7/2
    Attendu qu'en l'absence de l'arbitre officiel, le délégué visité VAN HOUTTE Maxime né le 27:03/2002 N° Licence 860191 a fait fonction d'arbitre occasionnel mais qu'il n'a pas été remplacé à son poste de délégué, la Commission Sportive en application de la Règle 5 – Article 9 A) (Règles du jeu pages 11 et 12) et de l'article 27 du règlement provincial, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

46. Match HAP1110 du 29/01/2024 22:00 JC ECAUSSINNES / REAL HORNU – 1 - Score 3/4
    Attendu que plus de 3 joueurs appartenant aux équipes B et C (CAPRON Mike-Angel né le 04/02/2002 N° Licence 860777, DE BROE Sully né le 04/08/1998 N° Licence 823055, MAYEUR Jordan né le 18/05/2001 N° Licence 872950 et RODRIGUEZ CANTELLI Ivan né le 11/11/1995 N° Licence 834116) ont été alignés avec l'équipe A de JC Ecaussinnes Matricule 5127, la Commission Sportive, en application de l'article 5.5 du règlement provincial (page 3), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

47. Match HAP1116 du 01/02/2024 19:00 FC COSA HAINE ST PIERRE / JC ECAUSSINNES – 1 - Score 5/5
    Attendu que plus de 3 joueurs appartenant aux équipes B, C et D (CAPRON Mike-Angel né le 04/02/2002 N° Licence 860777, COQUETTE Dylan né le 01/09/1999 N° Licence 866265, MAYEUR Jordan né le 18/05/2001 N° Licence 872950 et DE ROECK Arnaud né le 21/02/2007 N° Licence 801266) ont été alignés avec l'équipe A de JC Ecaussinnes Matricule 5127, la Commission Sportive,

en application de l'article 5.5 du règlement provincial (page 3), fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

48. Match HAP4A103 du 03/02/2024 17:00 FUTSAL UNION CLUB ASSOCIATION MONTOIS 44 / BRAINE LE COMTE UNITED – 4A – Score 15/3
Attendu que le joueur ABREU DE AZEVEDO Soryan né le 19/05/2002 N° Licence 876247 a été aligné lors de ce match avec l'équipe de FS Union Club Association Montois 44 Matricule 7637 lors de ce match alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (27/01/2024),
la Commission Sportive, en application de l'article 183.9 pour un match remis ou de l'article 184.3 pour un match décalé (RO page 28), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.

49. Match HAP4D114 du 06/02/2024 21:30 AKATSUKI HOUDENG / THE BOURDONS PERONNES – 4D - score 8/4
Attendu que FONTANA Anthony né le 24/05/1987 N° Licence 759288 appartenant au club de Akatsuki Houdeng Matricule 7577 a été aligné lors de ce match alors qu'il était suspendu pour abus de cartes jaunes (sous réserve de cartes jaunes non encore comptabilisées suite à d'éventuelles feuilles de match manquantes), la Commission Sportive, en application du règlement provincial (paragraphe 'cartes jaunes'), des articles 175.2 et 175.5 du RO (pages 26 et 27) et de l'article G du barème des sanctions du RO (page 49) :
    - fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif
    - Inflige à FONTANA Anthony né le 24/05/1987 N° Licence 759288 appartenant au club de Akatsuki Houdeng Matricule 7577 2 semaines de suspension supplémentaires de toutes fonctions : semaines du 25/03/2024 au 31/03/2024 et du 01/04/2024 au 07/04/2024

50. Match HAP2B054 du 05/02/2024 21:15 US CITTA DI PERONNES / ALCAPON MANAGE – 2B – Score 3/2
Attendu que les joueurs PRIVITERA Luca né le 31/05/2002 N° Licence 874978 et PIEDELEU Martin né le 27/01/2004 N° Licence 876284 ont été alignés lors de ce match avec l'équipe de US Citta di Péronnes Matricule 7492 lors de ce match alors qu'ils n'étaient pas affiliés à la date initialement prévue du match (23/10/2023),
la Commission Sportive, en application de l'article 183.9 pour un match remis ou de l'article 184.3 pour un match décalé (RO page 28), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.

51. Match HAP1122 du 05/02/2024 22:00 JC ECAUSSINNES / AVANTI CHARLEROI – 1 - Score 6/4
Attendu que plus de 3 joueurs appartenant aux équipes B et C (CAPRON Mike-Angel né le 04/02/2002 N° Licence 860777, DE BROE Sully né le 04/08/1998 N° Licence 823055, COQUETTE Dylan né le 01/09/1999 N° Licence 866265 et RODRIGUEZ CANTELLI Ivan né le 11/11/1995 N° Licence 834116) ont été alignés avec l'équipe A de JC Ecaussinnes Matricule 5127, la Commission Sportive, en application de l'article 5.5 du règlement provincial (page 3), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

52. Match HAP4D123 du 19/02/2024 21:15 FUTSAL CLUB BOUVY / LOS LOBOS THIEU – 4D – Score 3/1
Attendu que YAMAN Attila né le 24/04/1994 a fait fonction de délégué au terrain avec l'équipe de Futsal Club Bouvy Matricule 7630 alors qu'il n'est pas affilié, la Commission Sportive, en application des articles 175.1 et 175.5 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

II. TRANSACTIONS

34. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP3A106 du 26/01/2024 22:00 **FC MARCHE / AS BOUSSU FUTSAL B** - 3A - Score 2/4
    En cause de NOEL Jordan né le 08/12/2004 N° Licence 872473 - FC MARCHE Matricule 4803
    Faits reprochés : Insulte de l'arbitre après le match.
    Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
    Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 26/02/2024 au 03/03/2024.

35. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP4D107 du 01/02/2024 20:35 **DYNAMO THIEU / AKATSUKI HOUDENG** - 4D - Score 3/6
    En cause de DEMIL Amaury né le 22/03/1996 N° Licence 850545 - DYNAMO THIEU Matricule 6071
    Faits reprochés : Insultes répétées de l'arbitre.
    Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
    Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 11/03/2024 au 17/03/2024, du 18/03/2024 au 24/03/2024 et du 25/03/2024 au 31/03/2024.

36. Rapport arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP1114 du 31/01/2024 21:00 **AVANTI CHARLEROI / FS MONTIGNY** - 1 - Score 8/3
    En cause de DULIERE Maxime né le 04/07/1990 N° Licence 783735 - FS MONTIGNY Matricule 4048
    Faits reprochés : Faute de main volontaire hors de sa surface pour empêcher le but.
    Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
    L'exclusion est jugée suffisante.

37. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP4B115 du 09/02/2024 20:30 **PSJ THIRION RESSAIX / INTER ECAUSSINNOIS** - 4B - Score 9/4
    En cause de DELABIE Aurélien né le 13/10/2000 N° Licence 867058 - INTER ECAUSSINNOIS Matricule 7436
    Faits reprochés : Tacle de l'adversaire.
    Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
    Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 26/02/2024 au 03/03/2024.

III. DISCIPLINE

1. Rapport arbitre **SPILLEMAEKERS Thomas** pour le match HAP2B072 du 19/01/2024 à 19h30 **AG JUNIOR LA LOUVIERE B / US CITTA DI PERONNES** – 2B – Match arrêté à la 43ème minute sur le score de 4/3.

   Sont convoqués en présence obligatoire : SPILLEMAEKERS Thomas Arbitre, CONDE Sarah née le 04/09/1998 N° Licence 860634 Déléguée AG Junior La Louvière Matricule 6190, LIBRIZZI Marco né le 21/12/2003 N° Licence 860255 Capitaine US Citta di Péronnes Matricule 7492, BRUCCOLERI Valentino né le 18/02/2002 N° Licence 857795 US Citta di Péronnes Matricule 7492, CARDELLA Anthony né le 04/07/2000 N° Licence 860182 US Citta di Péronnes Matricule 7492, CIL Durmus né le 15/01/2002 N° Licence 858376 US Citta di Péronnes Matricule 7492, MATHET Christopher né le 17/05/1999 N° Licence 861275 US Citta di Péronnes Matricule 7492, RUSSO Pietro né le 22/01/2001 N° Licence 854771 US Citta di Péronnes Matricule 7492, D'URBANO Antonio né le 28/03/1999 N° Licence 854770 US Citta

di Péronnes 7492, BOULMAN Sofiane né le 03/03/2004 N° Licence 861342 US Citta di Péronnes 7492

En cause d'un accompagnant de l'équipe d'US Citta di Péronnes Matricule 7492
Faits reprochés : Graves menaces envers l'arbitre

En cause de D'URBANO Antonio 854770 US Citta di Péronnes 7492
Faits reprochés : Faute sur l'adversaire, refuse de rentrer au vestiaire

En cause de LIBRIZZI Marco 860255 Capitaine US Citta di Péronnes 7492
Faits reprochés : Multiples insultes très graves envers l'arbitre et sa famille

SPILLEMAEKERS Thomas Arbitre est absent excusé.

D'URBANO Antonio 854770 US Citta di Péronnes 7492, BOULMAN Sofiane 861342 US Citta di Péronnes 7492, CIL Durmus 858376 US Citta di Péronnes 7492, MATHET Christopher 861275 US Citta di Péronnes 7492 et RUSSO Pietro 854771 US Citta di Péronnes 7492 sont absents non excusés valablement.

Entendu CONDE Sarah 860634 Déléguée AG Junior La Louvière 6190 qui confirme les rapports de l'arbitre, qu'un supporter adverse est bien descendu des gradins pour aller sur le terrain. Elle pense que l'arbitre a arrêté le match parce qu'il se sentait menacé.

Entendu LIBRIZZI Marco 860255 Capitaine US Citta di Péronnes 7492 qui déclare que, déjà avant le match, l'arbitre a refusé de lui serrer la main. Il dit que son coéquipier D'urbano Antonio n'a jamais rien dit au joueur adverse et qu'un supporter de l'équipe adverse s'en est pris verbalement à eux. J'ai reçu la carte rouge mais je ne sais pas pourquoi. J'ai rouspété mais, en aucun cas, je n'ai proféré d'insultes envers l'arbitre. Quant à l'histoire du supporter, je n'ai rien vu car le me trouvais dans le vestiaire. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des problèmes avec cet arbitre.

Entendu BRUCCOLERI Valentino 857795 US Citta di Péronnes 7492 qui critique le rapport de l'arbitre. Pour la carte rouge reçue par D'urbano Antonio, ce dernier n'était pas au courant des règles mais il n'a pas été agressif. Quant à l'histoire du supporter, il est arrivé bien après que la fin du match ait été sifflée.

Entendu CARDELLA Anthony 860182 US Citta di Péronnes 7492 qui dit qu'il ne s'est rien passé avec l'équipe adverse. Il ajoute qu'une personne du club adverse s'appellant Alba criait, je lui ai dit de ne pas s'en mêler et, là-dessus, l'arbitre a donné la carte rouge à mon joueur. Le supporter est arrivé sur le terrain après que le match soit terminé. L'arbitre nous prenait de haut car il arbitrait plus haut selon ses dires. Il nous parlait comme si nous étions des personnes inférieures.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que :

- L'arbitre n'ayant pas utilisé tous les moyens mis à sa disposition pour terminer la rencontre, ce match sera à reprogrammer et à rejouer.
- D'URBANO Antonio 854770 US Citta di Péronnes 7492 sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 11/03/2023 au 17/03/2023) pour critiques et attitude désagréable envers l'adversaire en application de l'article B3 du barème des sanctions du RO.

- LIBRIZZI Marco 860255 Capitaine US Citta di Péronnes 7492 sera suspendu pour une durée de 2 semaines (semaines du 11/03/2023 au 17/03/2023 et du 18/03/2024 au 24/03/2023) pour insultes envers l'arbitre en application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
- Une amende de 50 € est infligée au club de US Citta di Péronnes Matricule 7492 pour l'attitude d'un de leurs supporters

2. Rapport arbitre **BLAIRON Christophe** pour le match HAP4C134 du 21/01/2024 à 20h00 **TC WOLF HAINE ST PIERRE B / LA HESTRE GALAXY** – 4C – Match arrêté à la 24ème minute sur le score de 1/2

   Sont convoqués en présence obligatoire : BLAIRON Christophe Arbitre, FIEVET Jean Marie né le 03/08/1958 N° Licence 846084 TC Wolf Haine St Pierre Matricule 7074, QUERRIAUX Kevin né le 08/04/1997 N° Licence 832040 La Hestre Galaxy Matricule 7065, TOPAL Dogan né le 26/08/1989 N° Licence 865393 TC Wolf Haine St Pierre Matricule 7074, REUMONT Nicolas né le 25/03/1994 N° Licence 823595 La Hestre Galaxy Matricule 7065, AZIMI Assadullah né le 14/07/1987 N° Licence 865376 TC Wolf Haine St Pierre Matricule 7074

   FIEVET Jean Marie né le 03/08/1958 N° Licence 846084 TC Wolf Haine St Pierre Matricule 7074 est absent excusé et est remplacé par FIEVET Cédric né le 15/04/1991 N° Licence 815594 Capitaine TC Wolf Haine St Pierre Matricule 7074.

   En cause de TOPAL Dogan 865393 TC Wolf Haine St Pierre 7074
   Faits reprochés : Coups de poing au visage de l'adversaire

   En cause de REUMONT Nicolas 823595 La Hestre Galaxy 7065
   Faits reprochés : Coups de poing à la tête de l'adversaire

   En cause de AZIMI Assadullah 865376 TC Wolf Haine St Pierre 7074
   Faits reprochés : Coups de poing aux adversaires

   En cause de QUERRIAUX Kevin 832040 La Hestre Galaxy 7065
   Faits reprochés : Coups de poing aux adversaires

   Entendu BLAIRON Christophe Arbitre qui confirme son rapport et détaille les faits qui se sont produits.

   Entendu FIEVET Cédric 815594 Capitaine TC Wolf Haine St Pierre 7074 qui confirme le rapport de l'arbitre mais ajoute qu'il y avait des supporters adverses sur le terrain et qu'il y a eu des coups de pied dans tous les sens.

   Entendu QUERRIAUX Kevin 832040 La Hestre Galaxy 7065 qui déclare qu'il n'est pas d'accord avec le rapport de l'arbitre le concernant. Il a simplement essayé de séparer les protagonistes mais n'a donné aucun coup.

   Entendu TOPAL Dogan 865393 TC Wolf Haine St Pierre 7074 qui déclare que tout le monde était énervé, il confirme que le joueur adverse QUERRIAUX Kevin n'a pas donné de coup. Il a donné un coup d'épaule à un joueur adverse et il a reçu un coup de poing en retour. Suite à cela, il s'est défendu.

Entendu REUMONT Nicolas 823595 La Hestre Galaxy 7065 qui déclare que le jeu était musclé et qu'il y a eu des échanges un peu rudes. J'ai cru voir un coup de coude et je me suis emporté. Il ajoute que l'ensemble des joueurs se donnaient des coups.

Entendu AZIMI Assadullah 865376 TC Wolf Haine St Pierre 7074 qui confirme le rapport de l'arbitre excepté concernant le joueur QUERRIAUX Kevin qui, pour lui, n'a pas donné de coups. Il ajoute avoir reçu beaucoup de coups de la part des supporters adverses.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que :

- Le match, ayant été arrêté suite à une bagarre générale entre les 2 formations, le match est perdu par forfait 5/0 et 0/5 par les 2 équipes.
- REUMONT Nicolas 823595 La Hestre Galaxy 7065 sera suspendu, en séance, de toutes fonctions, en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO pour voie de fait sur l'adversaire, pour une durée de 2 ans du 21/02/2024 au 20/02/2026 avec un sursis partiel pour la période du 21/02/2025 au 20/02/2026.
- TOPAL Dogan 865393 TC Wolf Haine St Pierre 7074 sera suspendu, en séance, de toutes fonctions, en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO pour voie de fait sur l'adversaire, pour une durée de 1 an du 21/02/2024 au 20/02/2025.
- AZIMI Assadullah 865376 TC Wolf Haine St Pierre 7074 sera suspendu, en séance, de toutes fonctions, en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO pour voie de fait sur l'adversaire, pour une durée de 1 an du 21/02/2024 au 20/02/2025 avec un sursis partiel pour la période du 21/08/2024 au 20/02/2025.
- Rien n'est retenu à la charge de QUERRIAUX Kevin 832040 La Hestre Galaxy 7065.
- Une amende de 100 € est infligée au club de La Hestre Galaxy Matricule 7065 pour l'attitude de leurs supporters.
- La CSP félicite FIEVET Jean Marie 846084 TC Wolf Haine St Pierre 7074 pour avoir assumé pleinement son rôle de délégué au terrain dans ce contexte difficile.

3. Rapport arbitre **LAZZARO Giordano** pour le match HAP3D104 du 24/01/2024 à 20h00 **MFC ECOMI LA LOUVIERE / BLUE SOCCER MANAGE** – 3D – Score 10/0

Sont convoqués en présence obligatoire : LAZZARO Giordano Arbitre, FANCELLO Giordano né le 15/06/1966 N° Licence 762945 Délégué MFC Ecomi La Louvière Matricule 4626, CORNELIS Isabelle née le 20/05/1972 N° Licence 820958 Déléguée Blue Soccers Manage Matricule 5695, GOBLED Anthony né le 24/06/2001 N° Licence 851566 Blue Soccers Manage Matricule 5695, GOBLED Brandon né le 03/09/1999 N° Licence 859931 Blue Soccers Manage Matricule 5695, BASCOUR Jonathan né le 04/12/1991 N° Licence 757410 Blue Soccers Manage Matricule 5695

En cause de GOBLED Anthony 851566 Blue Soccers Manage 5695
Faits reprochés : Insultes, menaces et tentative de voie de fait envers l'arbitre après la carte jaune

En cause de GOBLED Brandon 859931 Blue Soccers Manage 5695
Faits reprochés : Agressivité et tentative de voie de fait envers l'adversaire, Agressivité, menaces et propos déplacés envers l'arbitre, promesse de voie de fait

En cause de BASCOUR Jonathan 757410 Blue Soccers Manage 5695
Faits reprochés : Multiples fautes envers les adversaires, insultes et menaces envers l'arbitre

En cause des supporters de Blue Soccers Manage 5695
Faits reprochés : Insultes et agressivité envers les joueurs adverses et l'arbitre

L'arbitre LAZZARO Giordano est absent excusé.

Entendu FANCELLO Giordano 762945 Délégué MFC Ecomi La Louvière 4626 qui confirme le rapport de l'arbitre et ajoute que tout le monde est resté calme dans son équipe. Il déclare que l'équipe adverse était agressive mais que ses joueurs sont parvenus à gérer. Il trouve que l'arbitre aurait dû sortir une carte rouge.

Entendu CORNELIS Isabelle née le 20/05/1972 N° Licence 820958 Déléguée Blue Soccers Manage Matricule 5695 qui déclare que les joueurs de son équipe n'ont rien fait de répréhensible et qu »il n'y a pas de supporters insultants dans son club. Nous jouons pour nous amuser et il n'y a jamais de problème avec son équipe.

Entendu GOBLED Anthony 851566 Blue Soccers Manage 5695 qui déclare avoir simplement dit : « Ref, t'abuse » quand il est rentré au vestiaire. Je pense que l'arbitre a eu peur quand je suis venu rechercher mon shampooing. L'arbitre a tout inventé car le ne l'ai jamais touché.

Entendu GOBLED Brandon 859931 Blue Soccers Manage 5695 qui déclare qu'on fait tout un bazar et que l'arbitre n'est même pas là. Je pense que l'arbitre a eu peur car, quand je parle, j'ai une grosse voix. Je reconnais lui avoir fait des remarques sur sa coiffure et sa barbe car cela ne me plaisait pas.

Entendu BASCOUR Jonathan 757410 Blue Soccers Manage 5695 qui déclare que le match était tendu, je reconnais avoir fait plusieurs fautes d'affilée. J'ai donc reçu la carte jaune et je suis parti au vestiaire. Je n'ai jamais insulté l'arbitre. Il ajoute que c'est le score qui a relevé la tension.

Après audition des personnes présentes, le CSP leur annonce les décisions suivantes :

- GOBLED Anthony 851566 Blue Soccers Manage 5695 sera suspendu de toutes fonctions, en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour attitude déplacée envers l'arbitre, pour une durée de 6 semaines (semaines du 18/03/2024 au 24/03/2024, du 01/04/2024 au 07/04/2024, du 08/04/2024 au 14/04/2024, du 15/04/2024 au 21/04/2024, du 22/04/2024 au 28/04/2024 et du 29/04/2024 au 05/05/2024).
- GOBLED Brandon 859931 Blue Soccers Manage 5695 sera suspendu de toutes fonctions, en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour attitude déplacée envers l'arbitre, pour une durée de 6 semaines (semaines du 18/03/2024 au 24/03/2024, du 01/04/2024 au 07/04/2024, du 08/04/2024 au 14/04/2024, du 15/04/2024 au 21/04/2024, du 22/04/2024 au 28/04/2024 et du 29/04/2024 au 05/05/2024).
- BASCOUR Jonathan 757410 Blue Soccers Manage 5695 sera suspendu de toutes fonctions, en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour attitude déplacée envers l'arbitre, pour une durée de 4 semaines (semaines du 18/03/2024 au 24/03/2024, du 01/04/2024 au 07/04/2024, du 08/04/2024 au 14/04/2024, du 15/04/2024 au 21/04/2024).
- Des membres seront envoyés en mission lors des prochains matchs de l'équipe de Blue Soccers Manage

4. Rapport arbitre **NOVELLO David** pour le match HAP3E091 du 02/02/2024 à 20h00 **MFC SPARTIATES CHATELINEAU / FC SICILIA CHATELET** – 3E – Match arrêté à la 42ème minute sur le score de 5/4

   Pierre VARCAS quitte la séance pour ce cas.
   Christian DEWULF quitte définitivement la séance.

   Sont convoqués en présence obligatoire : NOVELLO David Arbitre, GOBEC Johann né le 19/07/1986 N° Licence 846672 MFC Spartiates Chatelineau Matricule 7276, PORCARO Mickaël né le 08/07/1977 N° Licence 858000 Capitaine FC Sicilia Chatelet Matricule 7442, KOSECKI Carlo né le 23/07/1968 N° Licence 866612 Coach FC Sicilia Chatelet Matricule 7442

   En cause de PORCARO Mickaël 858000 Capitaine FC Sicilia Chatelet 7442
   Faits reprochés : Attitude déplacée et propos agressifs envers l'arbitre

   En cause de KOSECKI Carlo 866612 Coach FC Sicilia Chatelet 7442
   Faits reprochés : Insultes de l'arbitre à la fin du match

   Entendu NOVELLO David Arbitre qui confirme et explique son rapport.

   Entendu GOBEC Johann 846672 MFC Spartiates Chatelineau 7276 qui déclare qu'il ne comprend pas car la faute a été sifflée en faveur des adversaires et que ceux-ci se sont parlés entre eux. Il a entendu le joueur PORCARO Mickaël dire à l'arbitre qu'il n'était pas son père. Il n'a rien entendu de la part du coach.

   Entendu PORCARO Mickaël 858000 Capitaine FC Sicilia Chatelet 7442 qui reconnait avoir eu une mauvaise réaction. La gardien adverse a pris le ballon en mains 3 mètres hors de sa surface sans recevoir de carte. Je reconnais avoir demandé à l'arbitre de ne pas me parler comme il l'a fait.

   Entendu KOSECKI Carlo 866612 Coach FC Sicilia Chatelet 7442 qui déclare ne rien avoir dit d'insultant envers l'arbitre excepté de donner des cartes. On s'est demandé pourquoi il avait arrêté le match.

   Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que :

   - L'arbitre n'ayant pas utilisé tous les moyens mis à sa disposition pour terminer la rencontre, ce match sera à reprogrammer et à rejouer.
   - PORCARO Mickaël 858000 Capitaine FC Sicilia Chatelet 7442 sera suspendu de toutes fonctions, en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour attitude déplacée envers l'arbitre, pour une durée de 2 semaines (semaines du 04/03/2024 au 10/03/2024 et du 11/03/2024 au 17/03/2024).
   - KOSECKI Carlo 866612 Coach FC Sicilia Chatelet 7442 sera suspendu de toutes fonctions, en application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO, pour insulte envers l'arbitre, pour une durée de 1 semaine (semaine du 04/03/2024 au 10/03/2024).

IV. EVOCATION ADMINISTRATIVE

Evocation administrative de la CSP pour le rapport de l'arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP4E141 du 06/11/2023 à 21h00 **AVANTI CHARLEROI B / CALCIO LEERNES** – 4E – Match arrêté à la 40ème minute sur le score de 4/8

Sont convoqués en présence obligatoire : BAWIN Eric Arbitre, DE VOS Philippe né le 17/08/1957 N° Licence 868541 Délégué Avanti Charleroi B Matricule 5131, VERNIER Raphaël né le 15/07/1993 N° Licence 788352 Délégué Calcio Leernes Matricule 7545, RENK Luca né le 09/03/1998 N° Licence 855754 Calcio Leernes Matricule 7545, BARBIERI Jérôme né le 29/09/1995 N° Licence 867753 Avanti Charleroi B Matricule 5131

En cause de BARBIERI Jérôme 867753 Avanti Charleroi B 5131
Faits reprochés : Bousculade de l'adversaire et tirage sur son short de la part de BARBIERI Jérôme.

Pierre VARCAS rentre en séance.

VERNIER Raphaël 788352 Délégué Calcio Leernes 7545 et RENK Luca né le 09/03/1998 N° Licence 855754 Calcio Leernes Matricule 7545 sont absents non excusés.

Entendu BAWIN Eric qui confirme la poursuite des joueurs et officiels visiteurs derrière le joueur BARBIERI Jérôme après la bousculade.

Entendu DE VOS Philippe 868541 Délégué Avanti Charleroi B 5131 qui déclare que son joueur a dû se sauver avec tous les adversaires à ses trousses.

Entendu BARBIERI Jérôme 867753 Avanti Charleroi B 5131qui explique qu'après la bousculade, il a voulu se relever mais n'a, en aucun cas sciemment, essayé de baisser le short de l'adversaire.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que BARBIERI Jérôme 867753 Avanti Charleroi B 5131 sera suspendu pour une durée de 4 semaines (semaines du 04/03/2024 au 10/03/2024, du 11/03/2024 au 17/03/2024, du 18/03/2024 au 24/03/2024 et du 25/03/2024 au 31/03/2024) en application de l'article B8.2 du barème des sanctions du RO pour poussée brutale de l'adversaire.

V. DOSSIER EN CONTINUATION

Dossier mis en continuation pour le rapport arbitre **CANIVET Anthony** pour le match HAP1054 du 13/11/2023 à 21h00 **REAL HORNU / SAINT VAAST SPOR** – 1 – Match arrêté à la 30ème minute sur le score de 2/2.

Christian DEWULF rentre en séance.
Christian WALLEMME la quitte définitivement.

Après discussions, la CSP décide que :

- VICIL Serdar né le 04/01/1980 N° Licence 871054 Coach Saint Vaast Spor Matricule 7144, déjà suspendu depuis le 14/11/2023, le restera jusqu'au 13/11/2024 en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO pour voie de fait sur l'adversaire.

- Une amende de 125 € est infligée au club de Saint Vaast Spor Matricule 7144 pour les mauvais comportements de certains de leurs joueurs et supporters.
- L'équipe de Saint Vaast Spor ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir transmis les noms de 3 autres protagonistes lors de la bagarre.

VI. FRAIS

Nom du club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
FES98 Erquelinnes		25,00 €					25,00 €
FC Marche		25,00 €					25,00 €
RC Impact Anderlues		25,00 €					25,00 €
Agora Thuin		25,00 €					25,00 €
APD Braine United		25,00 €					25,00 €
Real Manage		50,00 €					50,00 €
US Italienne Roux		50,00 €					50,00 €
Tordoir Galacticos Manage		25,00 €					25,00 €
Barca Chatelet		25,00 €					25,00 €
F.C.S. Charleroi B		25,00 €					25,00 €
Futsal Piéton		25,00 €					25,00 €
Gidano Thieu		50,00 €					50,00 €
FC Armada Morlanwelz		25,00 €					25,00 €
Olympique Thieu		50,00 €					50,00 €
Real Aldegonde		25,00 €					25,00 €
Rastel Sport Henripont		25,00 €					25,00 €
The Bourdons Péronnes		25,00 €					25,00 €
Haine St Pierre City		50,00 €					50,00 €
Fun Futsal Academy Enghien		25,00 €					25,00 €
Napoli Soccer Gerpinnes		50,00 €					50,00 €
Alfa La Hestre		12,50 €					12,50 €
PES United Charleroi		12,50 €					12,50 €
RC Impact Anderlues		25,00 €					25,00 €
SO Jeunes Dour		12,50 €					12,50 €
SO Jeunes Dour		12,50 €					12,50 €
AFC Morlanwelz		12,50 €					12,50 €
MJA Marchienne		12,50 €					12,50 €
MFC Montignies		12,50 €					12,50 €
Olympique Boys Frasnes		12,50 €					12,50 €
FS Montigny		12,50 €					12,50 €
Catenaccio Anderlues		12,50 €					12,50 €
POG Team Roselies		12,50 €					12,50 €
BDBR Bracquegnies		12,50 €					12,50 €
B.Lock St Vaast		12,50 €					12,50 €
LSV Mons		12,50 €					12,50 €
MFC Houdeng		12,50 €					12,50 €
Real Hornu		12,50 €					12,50 €
TC Wolf Haine St Pierre		12,50 €					12,50 €
MFC Ecomi La Louvière		12,50 €					12,50 €
IMPE Thuin		12,50 €					12,50 €
Charleroi Airport		25,00 €					25,00 €
FC Santi Frasnes-lezGosselies		12,50 €					12,50 €
JC Ecaussinnes		12,50 €					12,50 €
JC Ecaussinnes		12,50 €					12,50 €

FS Union Club Ass. Montois 44		12,50 €					12,50 €
Akatsuki Houdeng	12,50 €	12,50 €	5,00 €				30,00 €
US Citta di Péronnes		12,50 €					12,50 €
JC Ecaussinnes		12,50 €					12,50 €
Futsal Club Bouvy		12,50 €					12,50 €
FC Marche	12,50 €		2,50 €				15,00 €
Dynamo Thieu	12,50 €		7,50 €				20,00 €
FS Montigny	12,50 €						12,50 €
Inter Ecaussinnois	12,50 €		2,50 €				15,00 €
US Citta di Péronnes	12,50 €		7,50 €	50,00 €	62,50 €		132,50 €
TC Wolf Haine St Pierre	12,50 €	12,50 €	260,00 €			4,00 €	289,00 €
La Hestre Galaxy	12,50 €	12,50 €	260,00 €	100,00 €		4,00 €	304,00 €
Blue Soccers Manage	12,50 €		40,00 €				52,50 €
FC Sicilia Chatelet	12,50 €		7,50 €			12,00 €	32,00 €
Avanti Charleroi	12,50 €		10,00 €			24,00 €	46,50 €
Calcio Leernes					25,00 €		25,00 €
Saint Vaast Spor			130,00 €	125,00 €			255,00 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par **dossier** + frais déplacement de l'arbitre

DEFINITIONS DES ACRONYMES UTILISES

CQ – Correspondant Qualifié
CEP – Comité Exécutif Provincial
CSP – Commission Sportive Provinciale
CPA – Commission Provinciale d'arbitrage
RO – Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle